



territoire d'énergie

LOIRE - SIEL



LA TÉLÉGESTION DES ÉQUIPEMENTS

Une option du Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE)

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire propose aux collectivités adhérentes au SAGE l'installation et/ou la maintenance d'un système de télégestion. Celui-ci offre la possibilité de commander à distance les systèmes de chauffage, de ventilation, d'éclairage intérieur, de climatisation, d'éclairage public, d'eau chaude sanitaire, de station d'épuration...

▶ LA TÉLÉGESTION : UN OUTIL EFFICACE POUR MAÎTRISER SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES

La télégestion permet de piloter les installations, de faire un suivi instantané et d'en gérer le fonctionnement. Il suffit de disposer d'un poste informatique pour établir un planning en fonction des horaires d'occupation des locaux. La télégestion permet ainsi de limiter la dépense d'énergie et d'apporter du confort aux usagers.

▶ LA TÉLÉGESTION AVEC LE SIEL-TE

L'installation du matériel est réalisée en maîtrise d'ouvrage SIEL-TE. Un technicien du syndicat assure les études et pilote les travaux nécessaires dans des délais fixés avec la collectivité. Ce principe nécessite simplement un accès internet dans le bâtiment ou à proximité. La maintenance du matériel est également assurée par le SIEL-TE jusqu'à la fin de l'adhésion. Le technicien, après avoir formé le personnel (inter)communal à l'utilisation du matériel, peut également suivre à distance le fonctionnement de l'installation et intervenir le cas échéant.

▶ COMBIEN ÇA COÛTE ?

En moyenne, un équipement de télégestion revient à 8 000 € pour un seul bâtiment de type salle des fêtes. La collectivité a le choix de financer le matériel en une seule fois ou d'étaler le remboursement au SIEL-TE durant son adhésion en cours. La contribution comprend alors cette participation de la collectivité et les frais de maintenance (200 € par site puis 1€ par point piloté sur chaque site).



Comment adhérer au service ?

À ce jour, seule une collectivité adhérente au SAGE peut bénéficier de l'option télégestion. La collectivité doit délibérer et signer une convention avec le SIEL-TE. L'engagement de la collectivité se fait sur la durée restante d'adhésion au SAGE.



Feurs, un investissement rentabilisé en presque un an

Le SIEL-TE a conduit avec la ville de Feurs un important travail sur la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

Le SIEL-TE a tout d'abord fait **l'analyse des consommations d'énergies des bâtiments municipaux**. Dans un premier temps, la commune a focalisé son action sur les écoles dont les dépenses d'énergie étaient très importantes et régulières. Ces établissements étaient peu isolés et équipés de vieilles chaudières. **La mairie a donc investi pour l'isolation, les vitrages et pour changer les chaudières**. Les pertes d'énergies étant ainsi réduites, les porteurs du projet ont souhaité aller plus loin. Le SIEL-TE et les services techniques ont alors réalisé des relevés de températures qui ont montré une surchauffe manifeste.

Le syndicat a parallèlement étudié l'inertie du bâti et des appareils pour savoir quand démarrer et arrêter le chauffage pour faire des économies.

La télégestion a ainsi été préconisée et mise en place, celle-ci permettant de réguler les appareils de chauffage en fonction des plages d'utilisation.

Grâce aux économies réalisées, certains équipements ont pu être amortis en un peu plus d'une année sans tenir compte de l'évolution du coût de l'énergie. **La télégestion du groupe scolaire C.Perrault a par exemple coûté 6 250 € et permet d'économiser 5 750 € annuellement**. Toutes ces actions sont autant d'atouts pour préserver le budget de fonctionnement de la commune dans un contexte de plus en plus contraint. Il a fallu faire preuve de pédagogie auprès des utilisateurs afin qu'ils n'interviennent pas eux-mêmes sur les équipements comme cela pouvait se faire depuis des années. **Après cette phase de sensibilisation et d'accompagnement, les habitudes ont naturellement évolué.**

La télégestion des écoles est programmée par deux agents municipaux et d'autres salles par le responsable des locations. Ce suivi humain et la planification sont des points essentiels pour faire de vraies économies car la technique seule ne fait pas tout. **Tous les bâtiments municipaux de Feurs doivent être télégérés à terme.**

MAINTENANCE DE LA TÉLÉGESTION

L'option « maintenance » comprend une visite par an sur site, la modification du programme ou son amélioration et la mise à jour du logiciel de télégestion.

À la fin de la convention, le SIEL-TE s'assure que l'installation est opérationnelle et la remet en état si besoin.

À terme, deux possibilités sont proposées à la collectivité :

1. Elle récupère la propriété de l'installation et en assure la gestion complète.
2. Elle souscrit à l'option « maintenance d'un système de télégestion » dans le cadre de l'adhésion au SAGE.

LES OBJETS CONNECTÉS

Le SIEL-TE installe des objets connectés sur l'ensemble des systèmes de production d'énergie renouvelable dont il assure la gestion. Comme leur nom l'indique, ce sont des petits capteurs qui permettent de faire communiquer les équipements techniques. Cela peut concerner le chauffage, l'éclairage, la ventilation, les réseaux publics... Ils peuvent faire remonter des données sur la qualité de l'air dans une classe, sur le niveau de fioul dans une cuve, sur l'humidité, la température, le bruit, et bien d'autres sujets nécessaires à la bonne gestion des équipements publics.

LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE REGROUPE TOUTES LES COMMUNES DE LA LOIRE, 27 INTERCOMMUNALITÉS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie respectivement à Enedis et à GrDF pour l'exploitation.

Le SIEL-TE réalise des travaux d'électrification (renforcement, extension de réseaux, raccordements) et d'enfouissement des réseaux.

Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIEL-TE gère également l'éclairage public pour environ 300 communes.

Depuis de nombreuses années, le syndicat s'est engagé en faveur des économies d'énergies. Il met à la disposition des collectivités des conseillers « énergies » mutualisés pour le suivi de leurs bâtiments publics. Il assure la maîtrise d'ouvrage d'équipements bois-énergie, solaires et des expérimentations.

Le SIEL-TE réalise également, en partenariat avec les intercommunalités, un réseau public Très Haut Débit départemental visant à desservir chaque habitant.



LOIRE - SIEL

SIEL-Territoire d'énergie Loire

Syndicat Intercommunal d'Énergies
du département de la Loire
Service Ingénierie - Pôle Transition Énergétique
4 av. Albert Raimond - CS 80019
42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00 Fax. 04 77 43 89 13
siel@siel42.fr - www.siel42.fr

